



PARLEMENT DU GABON

PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE Séminaire régional pour les parlements africains francophones

Libreville (Gabon)

13-15 juin 2013

Organisé par le Parlement du Gabon et l'Union interparlementaire



UNION
INTERPALEMENTAIRE

RAPPORT FINAL DU SEMINAIRE

*Rapporteuse Madame Pauline-Olive NONGOU épouse LOUEMBET,
Membre de l'Assemblée nationale du Gabon*

Du 13 au 15 juin 2013, l'Assemblée nationale du Gabon a accueilli le Séminaire sur les parlements sensibles au genre pour les parlements africains francophones. Le Séminaire, organisé conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement du Gabon, a réuni 75 parlementaires dont 33 femmes et 42 hommes ainsi que des fonctionnaires parlementaires de 14 pays.

D'emblée les participants ont noté l'importance de promouvoir l'égalité des sexes et de prendre en compte le genre au Parlement et à travers lui et ont exprimé leur satisfaction d'être réunis, femmes et hommes, pour parler de ces questions ensemble, dans un esprit constructif de coopération.

Les participants sont convenus de l'importance pour les parlements de pouvoir répondre aux besoins et aux attentes des hommes comme des femmes dans leur composition, leurs structures, leurs méthodes, leur fonctionnement et leur action. Ils ont également relevé le rôle crucial de modèle que le Parlement peut jouer pour d'autres institutions nationales.

Se basant sur l'étude de l'UIP *Parlements sensibles au genre – Etude mondiale des bonnes pratiques*, les participants ont commencé par débattre de ce qui constitue un parlement sensible au genre, et ont estimé qu'un parlement sensible au genre :

- favorise la parité et compte une participation équitable de femmes et d'hommes membres dans tous ses organes et toutes ses structures;
- encourage activement le recrutement de femmes à des fonctions de responsabilité;
- favorise une culture interne respectueuse des droits des femmes, promeut l'égalité des sexes et tient compte des besoins et de la situation des parlementaires – hommes et femmes – pour leur permettre de trouver un juste équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales;
- se dote d'un cadre stratégique en matière d'égalité des sexes;
- intègre l'égalité des sexes dans l'ensemble de son travail;
- reconnaît et encourage la contribution des parlementaires hommes qui défendent l'égalité des sexes et la met à profit;

- encourage les partis politiques à faire preuve d’initiative pour promouvoir et atteindre l’égalité hommes-femmes.

Les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour que les parlements deviennent des institutions sensibles au genre étaient considérables. Les participants ont passé en revue des bonnes pratiques expérimentées dans leurs parlements et dans d’autres parlements, dans d’autres régions du monde.

La présence des femmes au Parlement et dans ses structures

Plusieurs des parlements participants avaient accomplis des avancées notables en termes de participation des femmes. Le Séminaire a été l’occasion de comparer les stratégies utilisées et les réformes entreprises. Dans tous les cas, il a été relevé que les organisations de la société civile et les mouvements de promotion des femmes étaient des alliés stratégiques essentiels pour l’amélioration de la représentation des femmes.

Parmi les réformes législatives entreprises qui se sont avérées efficaces, les participants ont relevé l’adoption de quotas ambitieux basés sur le principe des listes alternées, y compris pour les têtes de listes, et assortis de sanctions en cas de non-respect. La sensibilisation de la population, des partis politiques et des leaders d’opinion était, elle aussi, une stratégie importante pour promouvoir la participation des femmes et faire évoluer les mentalités. Dans un cas comme dans l’autre, il était important que le Parlement et ses membres fixent des objectifs clairs et communiquent largement à ce sujet pour encourager tant les partis politiques que les leaders d’opinion, les médias et la population à y adhérer.

Plusieurs des parlements participants avaient des femmes présidente ou vice-présidente de chambres. Les participants se sont accordés à dire que les femmes occupant des postes de prise de décision dans les parlements étaient des modèles pour les autres femmes et pouvaient leur ouvrir la voie. Par exemple, la Présidente du Sénat du Gabon qui a rempli les fonctions de Président de la République par intérim a pu démontrer l’efficacité du leadership féminin à la tête de l’Etat.

Les femmes occupaient des présidences et vice-présidences de commissions, parfois à hauteur de leur proportion au Parlement, mais aussi souvent dans des proportions inférieures. Sur ce point, les participants se sont félicités des mesures prises par certains parlements qui, pour garantir l’accès des femmes aux postes clés, répercutaient les quotas électoraux dans les structures parlementaires telles que le Bureau et les commissions.

Un cadre propice à l’égalité des sexes au Parlement

Les participants ont regretté qu’il soit si difficile de concilier travail et vie familiale pour les parlementaires. Ils ont constaté que cette difficulté était due à l’ampleur des réunions non seulement au Parlement, mais aussi dans les partis politiques, dont les réunions se tenaient souvent tard le soir. De plus, certains participants ont regretté qu’une fois dans

leur circonscription, les parlementaires restaient engagés dans des activités politiques et ne pouvaient toujours pas consacrer le temps et l'énergie nécessaire à leur vie de famille.

D'une manière générale, il est utile d'avoir des installations adaptées dans les parlements, telles que des salles d'allaitement, pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Toutefois, en Afrique, le soutien de la famille est un atout précieux qui aide bien des parlementaires à poursuivre leur vie politique en sachant que leurs enfants sont pris en charge par leurs proches. Les participants ont néanmoins jugé indispensable de promouvoir une répartition équitable des charges familiales entre les deux parents.

Les participants ont noté l'importance des politiques internes de prise en compte du genre et de prévention des discriminations et du harcèlement dans les parlements, sachant néanmoins que ces questions devaient être considérées sur la base des spécificités culturelles de chaque pays.

Intégration de l'égalité des sexes dans l'ensemble du travail du Parlement

Les participants ont discuté des modalités d'intégration du genre dans l'ensemble du travail du Parlement. Ils ont noté que le but était de placer l'égalité des sexes au centre des décisions, des structures et de l'affectation des ressources. Il était important de mettre en place ou de renforcer les objectifs d'égalité par un cadre législatif garantissant l'égalité des sexes et la non-discrimination, basé notamment sur les conventions internationales telles que la CEDAW. Les participants ont insisté sur l'importance d'établir des lois sur l'égalité ou de les renforcer, et de s'assurer qu'elles soient assorties de plans d'action et de mécanismes de mise en œuvre. Ils ont jugé qu'il fallait aussi développer un cadre au sein du Parlement pour garantir la prise en compte du genre, définir des objectifs concrets, instituer des mesures et au besoin un mécanisme de mise en œuvre tel qu'une commission spécialisée.

Il fallait donner un mandat à ce mécanisme, le doter des moyens nécessaires et d'outils d'analyse efficaces et garantir un mandat de suivi et d'évaluation. De plus, outre l'aspect institutionnel, le Parlement devait prendre des initiatives législatives ou réviser les lois existantes et exercer un contrôle actif sur les travaux du gouvernement en matière d'égalité des sexes. Dans les deux cas, il était utile pour la planification, le suivi et l'évaluation, que le Parlement se dote d'un plan d'action ou d'une feuille de route.

Le budget était un outil important pour apporter une dimension genre dans les politiques en s'assurant que des crédits suffisants y soient prévus non seulement pour les femmes mais aussi pour le genre. Là aussi, les participants ont relevé des besoins importants auxquels il n'était souvent pas pourvu dans les parlements en termes d'expertise et surtout d'accès à des données ventilées par sexes. Enfin, le manque de ressources, surtout dans les pays en développement, pouvait entraver l'adoption et la bonne exécution de budgets sensibles au genre.

Les participants ont établi un groupe de travail sur les besoins auxquels faisaient face leurs parlements. Ils ont conclu qu'il était important de mettre en place une commission spécialisée du genre et de renforcer les capacités des femmes parlementaires, des

hommes et du personnel administratif, en particulier sur les questions de genre. Il importait également d'avoir accès aux recherches sur les inégalités existantes. Le mentorat était une stratégie à mettre en œuvre de manière énergique, car encore peu pratiquée, bien qu'efficace autant pour les femmes qui avaient une expérience politique que pour celles qui étaient nouvelles dans la vie politique et parlementaire.

Les participants ont noté que le fait de mener une auto-évaluation sur les bases de la méthode définie par l'UIP était un moyen d'identifier les besoins de manière précise et de planifier les mesures à prendre pour y répondre.

Partenariats à nouer pour agir en faveur de l'égalité des sexes au Parlement

Les participants ont discuté des structures parlementaires traitant de l'égalité des sexes au Parlement, en particulier les commissions de l'égalité des sexes et les groupes de femmes parlementaires ou les « caucus genre ». Dans le cadre de leurs travaux en groupes, les participants ont jugé essentiel d'encourager la formation de caucus de femmes parlementaires ou de caucus genre et de les accompagner dans leur fonctionnement. Il fallait aussi soutenir les femmes qui présidaient ces structures pour qu'elles puissent jouer le rôle clé qui leur incombait et servir de modèle et de référence sur les questions d'égalité.

Toujours dans le cadre de groupes de travail, les participants ont discuté du rôle des hommes parlementaires et des partis politiques sur les questions d'égalité. Ils ont conclu leurs discussions sur le besoin d'encourager les partis politiques à prendre des mesures visant à inclure davantage les femmes. Ils ont mis un accent particulier sur le rôle des hommes parlementaires ou membres de partis politiques durant les élections, estimant qu'ils devaient soutenir les candidates avec ferveur, ce qui évitait en outre les stéréotypes sur l'existence de femmes alibis auxquels pouvait donner lieu l'application de certaines formes de quotas.

Les participants ont clôturé leurs travaux en appelant l'UIP à poursuivre son action pour aider les parlements à devenir des institutions plus sensibles au genre. Ils ont sollicité l'appui de l'UIP pour mener des auto-évaluations et élaborer des plans d'actions dans leurs parlements respectifs.

Enfin, les participants ont demandé à l'UIP de diffuser largement les conclusions du Séminaire et se sont engagés de leur côté à les restituer dans leurs parlements respectifs.